ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 57259

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant appris qu'il avait reçu le 3 janvier 2001 Mme la ministre suédoise de l'agriculture, qui s'est prononcée en faveur de la Finlande comme siège de la future agence européenne pour l'alimentation, rappelle à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que le Premier ministre a formellement annoncé la candidature de Lille pour accueillir cette autorité européenne. Il lui rappelle comme il l'avait fait à M. le Premier ministre par sa question écrite (n° 56180 du 8 janvier 2001) que la ville de Lille a déjà fait l'objet de plusieurs candidatures non concrétisées (Institut monétaire européen implanté à Francfort, Agence européenne du médicament installée à Londres), sans oublier une récente désillusion au niveau scientifique national. Aussi lui demande-t-il de confirmer la priorité qu'il accorde à la candidature de Lille, conformément aux déclarations du Premier ministre, à Lille, le 27 octobre 2000.

Texte de la réponse

Le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité alimentaire européenne et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires a été adopté le 8 novembre 2000 par la Commission européenne. La France soutient tout particulièrement l'initiative de création de l'Autorité alimentaire européenne : fondée sur les principes d'excellence, d'indépendance et de transparence, une telle autorité devrait en effet contribuer à la prévention des crises, en fournissant la meilleure expertise aux gestionnaires des risques. Le choix du siège de cette nouvelle autorité revient aux chefs d'Etat et de Gouvernement, et pourrait être décidé au sommet européen de juin 2001 sous présidence suédoise. Je vous confirme à ce propos que la France soutient la candidature de la ville de Lille pour accueillir ce siège. Cette candidature présente toutes les garanties requises pour permettre à l'Autorité alimentaire européenne d'atteindre les objectifs qui lui seront assignés. Les autorités françaises, qui ont d'ores et déjà annoncé cette candidature, entendent faire valoir les atouts de Lille avec détermination dans les prochaines semaines. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a eu l'occasion de le faire le 26 février dernier lors du conseil des ministres de l'agriculture, à Bruxelles.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57259
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 506

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE57259

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2692